

RCS : PONTOISE  
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

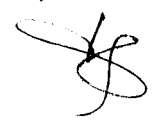
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

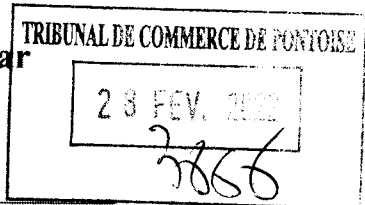
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 07126  
Numéro SIREN : 448 094 961  
Nom ou dénomination : 3 J

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2022 sous le numéro de dépôt 3866



**3J**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8000 euros**  
**Siège social : 9 Chaussée Jules César**  
**95520 OSNY**  
**448 094 961 RCS PONTOISE**



**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 22/12/2021**

Le vingt-deux décembre deux mille vingt-et-un à 14h, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 9 Chaussée Jules César 95520 OSNY.

Chaque associé a été convoqué par la Gérance DE JONGE Jean-Jacques, en date du 08 Décembre 2021 par lettre remise en main propre contre récépissé.

Monsieur DE JONGE Jean-Jacques, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la Gérance ;
- le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Gérant,
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



**PREMIÈRE RESOLUTION - REMPLACEMENT DU GERANT - NOMINATION DU  
NOUVEAU GERANT**

L'assemblée générale prend acte de la démission de DE JONGE Jean-Jacques de ses fonctions de Gérant notifiée le 08 décembre 2021 avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de DE JONGE Jean-Jacques :

BLEROT Cécile née DE JONGE, demeurant 4 Chemin de Chatris 95550 BESSANCOURT pour une durée indéterminée et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

BLEROT Cécile née DE JONGE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

BLEROT Cécile née DE JONGE est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

BLEROT Cécile née DE JONGE représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

BLEROT Cécile née DE JONGE a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions, qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice et qu'elle possédait la qualification professionnelle nécessaire.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES  
FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

Bon pour acceptation du mandat  
de gérant à compter du 1<sup>er</sup>  
janvier 2022.

*Blériot*

La Gérance  
DE JONGE Jean-Jacques

*[Signature]*